

mis en ligne le 02/02/2023

AS

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023

CM20230130-27

SPORTS

Subvention – Chablais Léman Sport Organisation – Organisation de la 3^{ème} édition de la cyclo sportive « Thonon-les-Bains Cycling Race »

Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, expose :

Dans le cadre du développement de sa politique événementielle, le Conseil Municipal de la Ville de Thonon-les-Bains a autorisé la signature en 2021 d'une convention d'objectifs pour trois ans avec l'association Chablais Léman Sport Organisation pour confier à cette dernière l'organisation d'une course cyclo sportive nommée « Thonon-les-Bains Cycling Race ». L'organisation de la manifestation, ainsi que la mise en place des épreuves, est donc confiée à l'association Chablais Léman Sport Organisation. Pour 2023, cette épreuve sportive est programmée les 13 et 14 mai.

En 2021, la ville de Thonon-les-Bains a versé une subvention de 50 000 € et en 2022 le montant était de 40 000 €. Pour 2023, l'association a sollicité la Commune pour une subvention de 30 000 €, et demande que ce montant soit versé en 2 temps, avec un premier versement au 15 février et un second versement au 15 avril.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter un avenant à la convention d'objectifs avec l'association Chablais Léman Sport Organisation pour préciser les modalités de financement apporté par la Commune. Le projet d'avenant à cette convention est annexé à la présente délibération, concernant l'édition 2023. Au terme de celle-ci, les parties se rapprocheront afin d'envisager les suites à réserver à cet événement.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

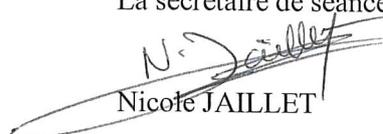
- APPROUVER l'octroi d'une subvention de 30 000 € pour l'édition 2023 de « Thonon-les-Bains Cycling Race ». Avec un premier versement de 15 000 € le 15 février et un second versement de 15 000 € le 15 avril ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'association Chablais Léman Sport Organisation pour l'organisation de la 3^{ème} édition de la course cyclo sportive nommée « Thonon-les-Bains Cycling Race ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.


Le Maire,

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVENANT N°1

ENTRE :

La commune de THONON-LES-BAINS

Représentée par son Maire en exercice, Monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2023, domicilié en Mairie, 74203 THONON LES BAINS, ci-après dénommée « la commune » d'une part,

ET :

L'association dénommée « Chablais Léman Sport Organisation »

Représentée par son Président en exercice, Monsieur Sébastien MEDAN, dûment habilité à cet effet par une décision de l'Assemblée constitutive du 18 septembre 2018, association régulièrement formée, déclarée et enregistrée, selon la loi du 1er juillet 1901, en Sous-Préfecture sous le n° W744003115, ci-après dénommée « l'Association », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le cadre du développement de sa politique événementielle, par délibération du 15 février 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature en 2021 d'une convention d'objectifs pour trois ans avec l'association Chablais Léman Sport Organisation pour confier à cette dernière l'organisation d'une course cyclo sportive nommée « Thonon-les-Bains Cycling Race ».

L'organisation de la manifestation est programmée les 13 et 14 mai et pour cette édition 2023, il est nécessaire d'adapter certaines dispositions de la convention d'objectifs par avenant.

Les autres articles de la convention d'objectifs signée en 2021 demeurent inchangés.

ARTICLE 1 :

Il est ajouté à l'ARTICLE 2 : **missions et objectifs de l'association :**

« La troisième édition est programmée les 13 et 14 Mai 2023, dont les épreuves se dérouleront sur la commune et les territoires voisins. »

ARTICLE 2 :

L'article 5 : Financement des activités de la convention d'objectifs est rédigé ainsi :

5.1.Montant de la subvention annuelle

La commune proposera annuellement à son conseil municipal le vote d'une subvention au bénéfice de l'association.

Pour la 3eme édition, les parties conviennent d'ores et déjà que l'aide communale sollicitée s'élèvera à 30.000 euros.

L'association utilisera cette subvention dans le respect des dispositions de la présente convention et ne pourra reverser, en tout ou partie, à d'autres organismes, la subvention accordée.

En cas de résiliation de la convention ou de dissolution de l'association, celle-ci devra restituer à la commune la fraction de subvention non utilisée.

5.2.Calendrier de versement des subventions

La subvention sera versée annuellement à l'association après le vote de son montant par le Conseil Municipal.

Le versement de cette subvention se fera en 2 temps :
15 000 euros le 15.02.2023 et 15 000 euros le 15.04.2023

ARTICLE 3 :

Le reste des articles demeure inchangé.

Fait à Thonon, le..... 2023.

Pour la commune,
Le Maire,
Christophe ARMINJON

Pour l'association,
Le Président,
Sébastien MEDAN